

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT PAIÉES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

24 Mai 1883.

Chronique générale.

M. Martin-Feuillée, ministre des cultes, vient d'être entendu par la commission du Concordat.

Les déclarations du ministre ont porté principalement sur deux points: les bourses des séminaires et le traitement des ecclésiastiques. Ces déclarations sont celles arrêtées dans le conseil des ministres d'avant-hier. D'après le *Temps*, le ministre a indiqué qu'on a supprimé les bourses qui étaient inutiles dans les diocèses riches, mais dans le régime du Concordat il y a lieu de maintenir les autres d'autant plus que, par ce moyen, on a quelque action sur le choix du personnel enseignant dans les grands séminaires. C'est par ce moyen qu'on a obtenu des évêques la disparition de tous les professeurs ayant appartenu aux congrégations religieuses. Sur la question de la suppression de traitement à la suite d'une déclaration d'abus, le ministre rappelle l'avis du conseil d'Etat.

Si l'article proposé par la commission ne passait pas, soit à la Chambre, soit au Sénat, il est clair que l'avis du conseil d'Etat serait infirmé et qu'on ne pourrait plus l'appliquer.

Nous trouvons les renseignements suivants dans le *Temps*:

« Le gouvernement estime qu'il est nécessaire de conserver les bourses autant pour assurer le recrutement du clergé diocésain, — conformément au Concordat — que pour conserver au pouvoir central une influence directe sur ce recrutement même.

» Le gouvernement est absolument partisan du maintien du Concordat; mais il estime en outre qu'il ne faut pas faire de ce pacte, par l'addition de dispositions péna-

les, un instrument de rigueur et de compression. Il doit être interprété et appliqué comme un traité de paix.

» Le gouvernement demandera à la commission de ne pas maintenir l'article par lequel on attribue au pouvoir exécutif le droit de suspendre le traitement des membres du clergé par mesure disciplinaire.

» Ce droit existe déjà et a été formellement reconnu par un avis récent du conseil d'Etat. S'inscrire aujourd'hui dans une loi nouvelle équivaudrait à nier la légalité des actes passés.

Le ministre des cultes a décidé, jusqu'à nouvel ordre, que les décisions relatives aux suspensions ou suppressions de traitements ecclésiastiques ne seraient pas notifiées.

On attribue cette hésitation aux observations présentées par le cardinal Lavignerie qui était chargé, nous l'avons dit, d'une mission du Souverain-Pontife pour le Président de la République.

Le général de Galliffet aurait, nous dit-on, sollicité du ministre de la guerre l'autorisation de poursuivre les journaux intransigeants qui le calomnient.

Le général Thibaudin aurait refusé cette autorisation.

A la suite de l'arrêté du préfet de la Drôme supprimant le traitement du curé de Vassieux, l'évêque de Valence vient, à son tour, de supprimer l'exercice du culte catholique dans la commune.

Il en sera de même, paraît-il, dans toutes les localités du diocèse où le traitement des curés ou desservants sera suspendu ou supprimé.

L'évêque de Marseille, sur le refus du préfet des Bouches-du-Rhône d'accueillir sa protestation contre le refus du commissaire central de lui laisser retirer le Saint-Sacrement d'une chapelle, sur les portes de laquelle les scellés avaient été apposés, s'est

adressé directement au ministre des cultes pour obtenir l'objet de sa demande. L'ordre a été envoyé de laisser retirer le Saint-Sacrement de la chapelle fermée par la police.

Le Nonce apostolique a eu avant-hier une entrevue avec le Président de la République.

Comme conséquence de cette entrevue, on annonçait hier matin que M^r di Rende pourrait bien quitter Paris momentanément pour prendre un congé qu'il irait passer à Rome.

UNE CONSPIRATION AVORTÉE.

Il nous revient des détails très-circostanciés relativement à l'organisation actuelle des comités socialistes de Paris.

Les préparateurs de la future Commune comptaient beaucoup, paraît-il, sur les fusils des bataillons scolaires dont le nombre doit atteindre prochainement 80,000.

Grâce à des complicités, les conspirateurs purent se procurer facilement plusieurs de ces fusils, afin de les essayer.

L'expérience a démontré qu'ils ne pourraient point être utilisés. Une demi-douzaine, en effet, qu'on a essayés en lieu sûr, ont éclaté.

Le canon ne résiste pas à l'explosion d'une cartouche de calibre; et ces armes, très-défectueuses, ne sont propres qu'au tir en chambre.

Ce résultat a produit chez les socialistes parisiens une grande désillusion.

Maires et adjoints rétribués. — Un amendement à la loi municipale, déposé par M. Tony Révillon, porte rétribution des fonctions de maires et adjoints. (*Liberté.*)

ÇA CRAQUE!

Aujourd'hui l'illusion n'est plus permise. Tous les voiles sont déchirés.

Il faudrait se crever les yeux pour ne pas voir.

Le système gouvernemental se montre à nu dans sa simplicité, la simplicité du despotisme. La politique de réaction et de coercition s'affiche audacieusement à l'état de doctrine et de régime.

Le projet de loi sur les manifestations de la voie publique et les cris séditieux n'est pas seulement illibéral dans son principe, odieux dans les pénalités qu'il édicte, ridicule dans son application: il est indigne d'examen. Ce document, que ne désavoueraient pas les ministres de l'Empire, nous apparaît comme un anachronisme humiliant pour la République. (*La France.*)

Certainement, ça ne croule pas encore et ce n'est pas demain ni après que cela va s'effondrer. Mais cela n'a déjà plus la solidité orgueilleuse des premiers jours; cela ne vibre plus avec cette élasticité vigoureuse que les trépidations de la rue développent dans les bâtiments bien construits. Il y a du tassement, de la lourdeur, et si l'on prête bien l'oreille, il est facile d'entendre de petits grincements et des craquements légers, présageant le détraquement prochain du mécanisme et de la chute finale de l'édifice. (*La Lanterne.*)

Un comité vient de se former à Saint-Etienne sous le nom de comité des Quarante, qui a décidé, dès le début de son installation, de faire donner sur la caisse municipale une prime de 400 fr. à tout père de famille dont l'enfant ne fera pas sa première communion.

M^r l'évêque de Vannes communique au *Petit-Breton* le texte authentique de l'allocution qu'il a adressée, samedi, à M. le ministre de l'intérieur. Voici ce texte, qui avait été dénaturé par l'*Agence Havas*:

« Monsieur le ministre,
 » Permettez-moi de vous présenter, avec
 » mes souhaits de bienvenue, l'hommage
 » de mon respect.

29 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

FOLLE?...

Par M^{lle} Claire de CHANDENEUX.

M. de Beauplan, en traversant Paris, s'était fait accompagner du docteur X..., un ami de sa famille, jeune encore, dont la réputation comme aliéniste avait pris, depuis quelques années, un prodigieux développement.

La netteté de son coup d'œil, la sûreté de son pronostic, avaient rendu l'espoir à bien des familles, et fait entrer bien des infortunés dans la voie de la guérison.

En les apercevant tous deux, franchissant sans être annoncés la grille du château, Léonide eut un accès de dépit si violent, qu'il faillit tourner à la suffocation.

A peine informée de l'objet de cette visite extraordinaire dont M. de Beauplan, mauvais diplomate, ne sut pas lui adoucir la crudité, la jeune veuve ordonna, pour toute réponse, de faire descendre M^{lle} de Brix.

Le docteur s'y opposa, désirant voir la jeune fille chez elle, dans son milieu habituel. Il fallut

se soumettre, non sans révolte intérieure, à cette prétention.

En reconnaissant son tuteur; qu'elle n'avait cependant pas vu depuis son enfance, Marie vint à lui, surprise, avec un sourire timide, comme si la permission d'être ouvertement heureuse de sa présence lui manquait pour le témoigner mieux.

Le docteur X... ne lui inspira pas l'effroi qu'elle ressentait, d'ordinaire, à la vue d'un étranger. Sa physionomie refléta même une sorte d'étonnement joyeux.

— J'ai déjà vu mademoiselle... à Paris... il y a longtemps, dit le docteur.

— Oui, dit Marie, je me souviens.

— Mes prescriptions ont-elles été suivies?

— Oh! dit Léonide d'un ton sec, nous avons dû les abandonner.

— Elles étaient simples, pourtant: la vie de famille, la culture de l'intelligence, le développement du cœur.

— Les résultats ont été déplorables, déclara froidement la veuve.

Le son de voix de sa belle-mère paraissait troubler Marie, comme un souvenir ou une menace; ce que voyant, le docteur fronça les sourcils.

Les visiteurs étaient assis dans la vaste pièce aux brunes tentures, la jeune fille debout devant eux, silencieuse, émue. Son tuteur l'attira dans ses bras, caressa d'un baiser paternel le front

penché sur son épaule, tandis que le docteur l'examinait.

Alors vinrent les questions sur son genre de vie, ses occupations, ses plaisirs. Léonide ayant voulu répondre, le docteur la pria de n'en rien faire, avis qu'elle reçut avec un geste dédaigneux.

Encouragée, sans qu'elle s'en rendit bien compte, par la main caressante de son tuteur qui tenait la sienne, Marie répondit, d'une voix basse et distincte, qu'elle vivait dans cette pièce, en toute saison, seule avec une dame âgée; qu'elle sortait seulement dans le parc, à l'aube; ne lisait jamais, ne travaillait jamais, et n'avait d'autre plaisir que l'amusement d'un jeune chat, cadeau de M^{lle} Ursule.

— Et avant le chat? interrogea le docteur.

— Rien, fit-elle.

— Et votre éducation?

— Elle est à faire, monsieur.

— Et que faites-vous, le long du jour?

— Je pense, répondit-elle en fixant ses yeux immenses, profonds et tristes sur son interlocuteur.

On entendait les doigts de Léonide battre fiévreusement une marche fantaisiste sur les bras de son fauteuil.

Le docteur se leva, fit le tour de la chambre, compléta par des questions plus directes son examen mental, et s'approchant tout à coup de la jeune femme:

— Madame, dit-il, on s'est mépris sur l'état intellectuel de cette jeune personne. Elle n'est ni assez monomane pour ne pouvoir être instruite comme ses pareilles, ni surtout assez exaltée pour être privée de la société des siens.

— Docteur, répondit prestement Léonide, vous ne la voyez ni dans ses accès de larmes, ni dans ses lubies de chant, ni dans les crises de révolte qui ont nécessité les mesures prises à son égard.

— Je les admetts. Elles peuvent s'atténuer et disparaître, étant moins la suite d'une altération mentale chronique que le résultat d'une compression pénible à sa libre nature.

— Que faut-il faire? demanda M. de Beauplan.

— Donnez à cette enfant de seize ans de l'air, de la gaieté, de la musique, des maîtres, des amies, et, mieux que cela, une affection sincère; qu'elle la sente..., y croie..., désire s'y appuyer. Qu'elle puisse se confier... se donner... qu'elle puisse répandre dans des cœurs dévoués ce qu'elle concentre de sentiments intimes, et dans des occupations variées l'activité malade, comprimée par la force, qui me paraît l'unique signe extérieur d'une impressionnabilité constitutionnelle.

— Mais, docteur, au point de vue médical?...

— Faites simplement ceci, et, dans un an, M^{lle} de Brix sera une charmante fille, développée

» Mes vicaires-général, plusieurs mem-
» bres du Chapitre, les curés de la ville,
» d'autres prêtres du clergé paroissial, ici
» présents, prient, comme moi, Votre Ex-
» cellence de croire à la sincérité de notre
» patriotisme. Nous ne séparons jamais
» dans nos sentiments intimes ce que Dieu
» a étroitement uni : l'Eglise et la France.
» Rien ne nous coûtera pour servir fidèle-
» ment ces deux mères jusqu'à notre der-
» nier souffle. Nous prononçons chaque
» jour des vœux ardents pour leur gran-
» deur et leur prospérité. »

MORT DU GÉNÉRAL SABATTIER.

Après un mois de souffrances, endurées avec l'énergie d'un caractère fortement trempé, M. le général de brigade Sabattier a succombé l'avant-dernière nuit, au Val-de-Grâce, à la maladie de foie dont il avait contracté le germe en Tunisie.

Le commandant de la place de Paris appartenait à la pépinière de ces officiers d'Afrique qui a donné à l'armée ses meilleurs chefs. Né le 23 janvier 1829 à Jumeaux-sur-Allier (Puy-de-Dôme), il entra à Saint-Cyr en 1848 et conquit rapidement ses premiers grades à la légion étrangère. Major au 1^{er} zouaves au moment de la guerre de 1870, il fut nommé lieutenant-colonel, colonel et général de brigade à l'armée de la Loire. Replacé comme colonel à la tête du 425^e de ligne, il ne retrouva ses étoiles que le 30 mars 1884, au moment de partir pour la Tunisie où il était appelé à la tête de la 3^e brigade de renfort. Il quitta ce poste où il avait révéillé les plus sérieuses qualités de commandement dans les affaires les plus chaudes de la campagne, pour organiser la subdivision d'Ain-Draham. Atteint déjà par la maladie, il entra à l'hôpital de Tunis au moment où au mois de février dernier la confiance du gouvernement venait de lui donner le commandement si délicat de la place de Paris. Le général Sabattier espéra que le climat de la France le remettrait ; il vint à Paris, mais n'y prit ses fonctions que pour quelques jours. Le mal le terrassa et la semaine dernière ont dû le transporter au Val-de-Grâce.

Le général Sabattier avait été fait commandeur de la Légion d'Honneur le 12 novembre 1884, après l'expédition de Zanghuan.

On lit dans le Monde :

« Un infirmier laïque est invité récemment par un malade à aller lui chercher un prêtre. L'infirmier quitte aussitôt la salle pour s'acquiescer de cette mission. Dans la cour, il rencontre un haut fonctionnaire de l'hôpital. Aussitôt le dialogue suivant s'établit :

— Où allez-vous ?
— Je vais chercher M. l'aumônier pour un malade qui le mande.
— Qu'est-ce que cela signifie ? Voulez-vous bien rentrer ! S'il vous arrive encore de quitter votre service pour un motif pareil, je vous chasse. »

moralement et physiquement, sur le compte de laquelle on regrettera d'avoir été si longtemps induit en erreur.

— Eh quoi !... docteur, c'est là toute votre ordonnance ? reprit à demi Léonide.

— Absolument toute, madame.

Il s'inclina froidement pour prendre congé. M. de Beauplan l'accompagna jusqu'à sa voiture, car les nombreux clients parisiens du docteur ne lui permettaient pas de consacrer à la province plus que l'intervalle de deux trains.

Puis il revint à la prison dont venait de tomber les grilles. Léonide terrifiée et vaincue ne l'avait point encore quittée.

— Madame, dit M. de Beauplan, en s'asseyant près d'elle, j'ai eu le tort de négliger beaucoup mes devoirs de tuteur ; j'en suis grandement puni. Permettez-moi de réparer cette faute en me confiant désormais Marie.

Il avait fait un grand effort, le digne homme, pour mener à bien cette formule polie. Son tempérament l'eût entraîné de parler de façon bien différente.

Léonide sentit le coup, malgré la douceur de la forme, et crut habile de jouer l'étonnement.

— Vous !... à votre âge !... Eh pourquoi donc, monsieur, prendre une charge que je ne récusais pas ?

— Je pourrais vous répondre, madame, que

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 mai.

Le marché est ferme, le mouvement de hausse qui avait commencé hier s'accroît encore aujourd'hui principalement sur les rentes.

Le 3 0/0 ancien clôture à 80.12, l'amortissable à 81.87 et le 5 0/0 à 109.77.

La Banque de France s'inscrit à 5.450 et le Foncier, toujours en faveur, s'avance à 1.347, et les Obligations Foncières Nouvelles à 354 les libérées et 346 les non-libérées.

La Compagnie Foncière de France et d'Algérie (Petit Foncier) a toujours un marché très-animé, ce qui est très naturel si l'on veut bien se rappeler que la principale opération de cette Société est le prêt en seconde hypothèque après le Crédit Foncier, et que cet établissement lui prête un concours très-avantageux pour ces opérations.

Les autres établissements de crédit sont fermes : la Banque de Paris à 1.070, le Lyonnais à 872 et le Mobilier à 390.

Le Suez s'élève rapidement à 2.490.

Les chemins sont lourds : le Lyon à 1.470, le Nord à 1.920 et le Midi à 1.180.

Les fonds étrangers, à part l'Italien qui s'avance à 92.70, sont faibles. L'Egypte cote 366 et le Turc 11.90.

Les chemins étrangers sont bien tenus.

Chronique militaire.

M. le général de division Huyn de Verneville, commandant la 2^e division de cavalerie, et M. le général de brigade Pierre, commandant la 6^e brigade de cuirassiers, ont été admis dans la 2^e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée : le premier, à dater du 24 mai 1883 ; le second, à dater du 24 mai du même mois.

M. le général de division Lardeur, inspecteur général permanent de cavalerie à Marseille, a été nommé au commandement de la 2^e division de cavalerie, à Lunéville, à partir du 24 du même mois, en remplacement de M. le général Huyn de Verneville, qui passera, à cette date, dans la section de réserve.

M. le général Mariani, commandant la brigade de cavalerie du 6^e corps d'armée, a été nommé au commandement de la brigade de même arme du 4^e corps, à Lille, vacant par suite de la nomination de M. le général Gaume à un autre emploi.

Chronique Locale et de l'Ouest.

PLACARDS A SAUMUR.

Ce matin, dès 4 heures, les premiers levés de nos concitoyens ont pu lire des placards manuscrits contenant ce qui suit, et dont nous avons fait prendre copie :

« Royalistes de Saumur,

» L'heure est venue de marcher à l'assaut de cette citadelle pourrie et branlante que l'on nomme la République.

» Les incapables qui nous gouvernent ont mis le comble à la tyrannie et à la persécution. Après avoir amnistié, puis récompensé les communards, après avoir cro-

ché les couvents et expulsé des citoyens inoffensifs, après avoir attaqué les libertés françaises, ils ont violé les droits inviolables du père de famille.

» Marienne vient de prélever la dîme sur les rentes des petits propriétaires, bientôt elle confisquera tous leurs biens.

» Honnêtes gens, levez-vous : le Roi vous appelle !

» En avant !

» Pour Dieu, la France libre et le Roi ! »

Ces placards étaient affichés au Jaguenau, levée de Limoges, à la porte du Tribunal civil, sur les murs de l'Hôtel-de-Ville, rue Dacier, rue de Poitiers.

On nous dit qu'on les a vu sur plusieurs autres points, mais il ne nous a pas été possible de le vérifier.

Les ouvriers en se rendant au travail, les jardiniers ont lu et commenté à leur aise ces affiches.

Personne ne prenait la défense de la République, tandis que la grande majorité ne reconnaissait que trop la justesse des reproches faits au gouvernement. D'autres enfin risaient de l'inquiétude que cet appel allait causer à l'autorité.

Dès 7 heures, la police était sur pied pour arracher les placards, mais à 8 heures elle ne les connaissait pas tous encore.

Saint-Hilaire-du-Bois. — Avant-hier, vers 10 heures du matin, le sieur Chaillou, fermier à la Haute-Genière, commune de Saint-Hilaire-du-Bois, était à herser dans son champ, lorsqu'il vit une épaisse fumée s'élever dans la direction de la ferme.

Il quitta aussitôt le travail : son chaumier était en feu. Ses enfants se mirent à l'œuvre, tandis que sa femme courait au village chercher du secours.

Malheureusement, la Haute-Genière est éloignée de 500 mètres de toute habitation, et lorsque les secours sont arrivés, les flammes, poussées par le vent, avaient gagné le paille. Tout espoir de sauver quelque chose était perdu.

35,000 de paille, 4,500 de chaume et une charrette neuve ont été brûlés. La perte s'élève à 4,000 fr. environ, couverte par une assurance à l'Union.

La cause de cet incendie est complètement inconnue. Aucun étranger n'a été vu autour de la ferme.

Martigné-Briand. — Le même jour, le nommé Lacoste, Jean, âgé de 32 ans, cultivateur à Martigné, a mis fin à ses jours en se précipitant dans un puits.

Ses sabots et sa casquette laissés auprès de la margelle avaient donné l'éveil. Lorsqu'il a été retiré, ce n'était plus qu'un cadavre.

Lacoste souffrait depuis longtemps d'un mal à la jambe, et les médecins lui avaient déjà parlé d'une amputation.

Le préfet de Maine-et-Loire annonce au ministre de l'intérieur, dit l'Agence Havas,

se jeta dans les bras du digne homme qui l'embrassa, les larmes aux yeux.

— Je vais faire préparer les bagages de M^{lle} de Brix, dit Léonide avec hauteur, et j'aurai l'honneur, monsieur, de vous la remettre, suivant votre droit et son désir.

Elle sortit, le front levé, la rage au cœur, humiliée au fond de son être et plus altière que jamais.

Le soir même, M. de Beauplan emmenait Marie loin du château où s'était écoulée sa jeunesse désolée. Elle se tenait serrée contre lui, comme un oiseau frileux sous l'aile qui le réchauffe.

(A suivre.) CLAUDE DE CHANDREUX.

Le préfet des Côtes-du-Nord vient de supprimer le traitement de trente-deux ecclésiastiques.

— Que voulez-vous ? dit-il, j'ai une dent contre le clergé.

— Trente-deux d'un coup ! répondit quelqu'un, mais ça n'est pas une dent, c'est une mâchoire !

A la Bourse :

On cause du départ récent du directeur d'une société financière bien connue.

— C'est étonnant qu'il ait pris la fuite, dit quelqu'un, car c'était un homme à prendre les intérêts de ses actionnaires.

— Oh !... Il les a pris, répartit un autre interlocuteur... et le capital aussi.

qu'un grand nombre de sujets allemands viennent de s'abattre sur ce département, cherchant du travail dans toutes les communes riveraines des lignes de chemins de fer.

M. le ministre de l'agriculture vient de prendre l'arrêté suivant :

« Art. 1^{er}. — Les taches phylloxériques constatées dans la commune de Cangey (Indre-et-Loire) et la zone de protection seront traitées par le sulfure de carbone.

» Art. 2. — Les frais de traitement sont à la charge de l'Etat.

» Art. 3. — Le préfet d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché dans toutes les communes du département et inséré au bulletin des actes administratifs.

» Le ministre de l'agriculture,
» Signé : J. MELINE. »

Très-malin, le receveur des contributions dont un de nos confrères parle.

Dans le pays où cet intelligent fonctionnaire réside, plusieurs habitants avaient négligé de déclarer leurs chiens.

Une certaine nuit, le receveur, accompagné de ses deux commis, parcourut la ville... et les trois compagnons se mirent à aboyer furieusement.

Les chiens répondirent à cet appel engageant. Le receveur prit note du numéro des maisons d'où partaient les aboiements, et ceux des habitants qui n'avaient pas acquitté la taxe furent bel et bien condamnés à la payer double.

On n'est jamais trahi que par les chiens !

Nous nous faisons un devoir de reproduire l'article suivant que nous empruntons à l'Union de l'Ouest, dans lequel il est rendu hommage à une jeune artiste de talent qui a professé à Saumur, et dont le souvenir sera toujours cher à ses anciennes élèves :

« Les journaux de Paris rendent souvent compte de cérémonies religieuses, dans lesquelles des musiciens de talent viennent, à l'occasion de quelque événement intéressant la personne ou la famille d'un artiste estimé, unir leurs accents aux prières de l'assistance. Notre ville a plusieurs fois suivi ce louable exemple : lundi, elle l'imitait encore.

» C'était à l'église Saint-Laud. Un négociant de Paris allait épouser M^{lle} Marie Colmann. Ce nom est celui, non-seulement d'un musicien, mais d'une série de musiciens. C'est au collège de Combrée que Colmann père se livrait principalement à l'enseignement. Organiste, compositeur, ses œuvres sont connues de tous et des centaines d'anciens élèves peuvent surtout dire quel était son mérite. Les alliances de sa famille devaient, presque toutes, porter l'empreinte artistique ; ainsi l'on remarquait, dans le cortège nuptial, un violoniste que Paris nomme à juste titre le *Bériot Breton*, mais qui, se renfermant dans son rôle de parent, allait, malheureusement, se borner à écouter. Il a dû, toutefois, trouver l'occasion d'éloges sincères.

» Après l'allocution adressée par le célébrant aux jeunes époux, en termes élevés et touchants, un andante de violoncelle, exécuté par un artiste bien connu, a été très-apprécié. Une brillante voix de soprano, souvent applaudie dans nos réunions musicales, a dit un *Ave Maria*, qu'a suivi le thème gracieux de Rossini, *Mira la bianca luna*, transcrit pour violon et violoncelle.

Pendant l'élévation, le violoniste qui venait de se faire entendre a dit, avec une pureté et un charme infinis, l'air du *Sommeil*, d'Auber. Au *Benedictus*, une voix de baryton, aussi facile que puissante, a dit un fragment écrit par un de nos concitoyens justement regretté, M. Gabriel Frier-Duperray. Un morceau d'ensemble, dans lequel on n'avait pas omis le soprano déjà entendu, a terminé cette solennité bien digne d'un excellent et durable souvenir.

» Nous nous bornons, on le voit, à énumérer les morceaux : trois cents témoins peuvent en faire connaître les détails. On a, toutefois, plaisir à redire qu'en toutes circonstances, notre ville montre estime et empressement au nom de ceux qui ont fait preuve d'un talent remarquable, ou créé de nouveaux adeptes à l'art musical vraiment digne de ce nom. »

POITIERS.

Lundi dernier, une trentaine de membres de la Société Archéologique de la Touraine, venus dans le département de la Vienne pour visiter les fouilles de Sanxay, ont été reçus à l'Hôtel de France par la Société des Antiquaires de l'Ouest qui leur ont offert un punch.

Des toast pleins de cordialité ont été échangés entre M. de la Bourlière, président de la Société des Antiquaires, et M. Palustre, président de la Société Archéologique de la Touraine.

Le R. P. de la Croix, qui assistait à la réunion, a été l'objet d'une véritable ovation.

Mardi, ces messieurs ont visité les principales curiosités et les monuments de la ville de Poitiers.

Ils ont fait une longue station au monastère de Sainte-Croix pour admirer le superbe et précieux reliquaire récemment retrouvé par M^r Barbier-Montaut, dans lequel l'empereur Justin avait envoyé de Constantinople des reliques de la vraie Croix à Sainte-Radégonde.

Les archéologues de la Touraine ont successivement visité, sous la conduite des membres de la Société des Antiquaires, les églises Saint-Hilaire, Saint-Pierre, Sainte-Radégonde, le temple Saint-Jean, l'église Notre-Dame et le Palais de Justice.

(Journal de la Vienne.)

NANTES.

Dimanche soir, un jeune homme appartenant à une très-honorable famille de Nantes, qui était allé en compagnie de ses parents passer la journée à Sautron, venait de monter sur l'impériale de la voiture publique de cette localité pour revenir à Nantes. Une jeune personne étant montée presque aussitôt, ce jeune homme se leva pour lui céder sa place. A ce moment, les chevaux, impatients de partir, ayant imprimé une secousse à la voiture, le malheureux jeune homme fut précipité sur le sol et se fractura le crâne. Des soins immédiats lui furent donnés, mais la blessure était si grave qu'il est mort pendant la nuit.

(Espérance du Peuple.)

SAINT-MALO.

Lundi soir, un enfant de deux ans a été tué, dans son berceau, par la balle d'un pistolet avec lequel jouait une de ses jeunes parentes.

CONSEILS ET RECETTES.

LES PLANTES UTILES.

Les personnes qui habitent la campagne feront bien, pendant l'été, d'occuper leurs loisirs à récolter quelques plantes dont l'utilité est fréquente; si elles n'en ont pas besoin pour elles-mêmes, ce soin leur procurera l'occasion de rendre service à leurs amis. Toutes ces plantes doivent être séchées à l'ombre. Lorsqu'elles sont bien sèches, on les conserve dans un lieu sec, après les avoir renfermées, bien pressées dans des sacs en papier ou dans de vieux journaux.

Fleurs de violette, de mauve, de guimauve. — En hiver, on sera heureux de les trouver, au moment des rhumes, des irritations de la gorge et de la poitrine.

Fleurs de tilleul, de camomille. — Si souvent utiles dans les indispositions nerveuses.

Feuilles de mauve, de guimauve. — L'eau rendue grasse par la décoction d'une quantité suffisante de ces feuilles est très-utile: 4° en lavements, dans les inflammations des intestins; 2° en compresses, sur les parties de la peau qui sont le siège d'inflammation.

Fleurs de sureau. — En infusion, bonnes pour les inflammations légères des yeux, du nez, de la peau; mélangées dans des cataplasmes de féculé ou de mie de pain, utiles contre les érysipèles.

Sauge, romarin, lavande, hysope, lierre terrestre. — Une forte infusion de ces plantes, seules ou mélangées plusieurs ensemble, forme une excellente tisane pour les personnes atteintes de catarrhe des bronches, surtout en hiver.

Pavot. — Dans les familles nombreuses de la campagne, on devrait consacrer un petit coin du jardin à la culture du pavot blanc, pour l'usage médical. C'est du pavot qu'on extrait l'opium, et on sait que l'o-

pium est le remède le plus employé pour calmer la douleur. Mais l'opium est cher, et on ne peut pas toujours s'en procurer. Avec des têtes de pavot récoltées avec soin, on peut remplacer le laudanum et les autres préparations d'opium destinées à l'usage externe. (Il ne faut pas employer le pavot à l'intérieur, à cause de la difficulté d'en établir les doses.)

Il faut que les têtes de pavots destinées à l'usage médical soient récoltées au moment où elles ont atteint leur entier développement, mais avant la maturité. On les cueille dans l'après-midi au moment où les feuilles de la plante sont penchées par l'ardeur du soleil. On leur laisse une queue très-longue, et on les attache en bottelottes, que l'on suspend à l'ombre, pour les sécher.

Coquelicot. — Ne laissez pas passer le printemps sans récolter une bonne quantité de fleurs de ce pavot des champs; vous l'emploierez avec succès dans les rhumes, lorsqu'une toux fatigante empêche le sommeil.

Hygiène.

DES ALIMENTS ET DES RÈGLES D'HYGIÈNE QUI S'Y RATTACHENT.

Le choix des aliments, la manière de les conserver et de les préparer sont choses très-importantes, et c'est une grande erreur de penser qu'une substance donnée, étant une bonne nourriture pour tels ou tels individus, le sera pour tous indistinctement.

Nous allons exposer brièvement les principes généraux à suivre dans le régime alimentaire, en tenant compte des climats, des saisons, des constitutions et des professions. Il existe deux classes d'animaux.

1° Les carnivores, qui se nourrissent exclusivement de chair; 2° les herbivores, qui font leur nourriture de végétaux. Chacune de ces deux classes jouit d'une constitution qui est parfaitement en rapport avec son genre d'alimentation; l'homme, tenant le milieu entre ces deux organisations, est propre, par cela même, à se nourrir de végétaux et d'animaux.

Les aliments peuvent être classés en quatre grandes séries d'après leur mode d'action sur l'économie. Sans vouloir les classer tous, nous assignerons aux principaux une place dans une des quatre séries suivantes:

1^{re} série. Aliments rafraîchissants.

Epinards, — oseille, — carottes, — chicorée, — potiron, — groseilles, — prunes, — cerises, — pommes, — poires, — betteraves, — laitue, — mâche, — melon, — romaine, — oranges, — citrons, — pêches, — abricots, — raisins, — ananas.

2^e série. Aliments relâchants et peu nourrissants.

Moules, — huîtres, — cervelle, — grenouilles, — ris de veau, — jeunes volailles, — salsifis, — asperges, — haricots verts, — petits pois, — poireaux, — choux-fleurs, — artichauts, — farine de seigle, — miel, — beurre, — crème, — fromage frais.

3^e série. Aliments toniques et nourrissants.

Lamproie, — plie, — tanche, — barbillon, — carpe, — harengs frais, — maquereau, — sole, — raie, — farine de froment, — veau, — dinde, — poulet, — pommes de terre, — haricots secs, — fèves, — lentilles, — choux, — truffes, — fromage fermenté.

4^e série. Aliments très-toniques et très-nourrissants.

Bœuf, — mouton, — porc, — sanglier, — oie, — canard, — pigeon, — alouette, — caille, — perdrix, — grive, — bécasse, — chevreuil, — lapin, — lièvre, — râle, — étourneau, — saumon, — anguille, — turbot, — anchois, — sardines, — morue, — écrevisses.

La première série renferme des substances qui n'exigent qu'une très-mince action de la part de l'estomac et sont presque aussitôt digérées; ils sont peu régénérateurs. Aussi ils ne suffisent pas à l'alimentation, et on ne peut en continuer longtemps l'usage sans perdre de son embonpoint et de ses forces naturelles; l'intelligence devient également moins active.

Dans la deuxième série on trouve des aliments qui, bien que peu nutritifs, fournissent cependant assez pour que dans quelques cas il soit possible d'en faire sa nourriture ordinaire pendant un assez long temps. Toutefois, à cause de leur propriété

relâchante, il faut se tenir en garde contre l'abus.

Toutes les substances des deux dernières séries sont suffisamment nutritives, mais elles donnent quelquefois à l'estomac un travail au-dessus de ses forces; il en est même qui sont très-irritantes pour certaines personnes; il faut donc en user avec prudence.

Dans une cinquième série nous aurions pu classer les aliments dits excitants, comme les viandes fortement salées et faisandées, les ragôts épicés; mais comme il ne sont pas, à proprement parler, des substances premières, il nous suffira de les signaler. Nous dirons en passant que ces aliments ont sur l'estomac l'action la plus active; ils exigent une force de digestion considérable et ne conviennent qu'à peu de gens.

Si l'on désire connaître les propriétés nutritives de quelques aliments, nous donnons la traduction d'une note publiée par MM. Percy et Herring:

1 kil. de pain contient	800 gr. de mat. nutritive.
1 kil. de viande de boucherie ..	370 gr. —
1 kil. de haricots	920 gr. —
1 kil. de fèves	930 gr. —
1 kil. de lentilles	980 gr. —
1 kil. de petits pois	80 gr. —
1 kil. de carottes	140 gr. —
1 kil. de navets	80 gr. —
1 kil. de pommes de terre	250 gr. —

D'où il résulte que 375 grammes de pain et 456 grammes de viande équivalent à 4,500 grammes de pommes de terre; 500 grammes de pommes de terre équivalent à 4,500 grammes de navets; enfin 500 grammes de riz, de grosses fèves ou de lentilles, équivalent à 4,500 grammes de pommes de terre. (Le Paysan.)

Faits divers.

ENTERRE TROIS FOIS. — On vient d'enterrer à Oran un boucher, qui de son vivant avait été porté deux fois au cimetière.

La première fois en 1848: au moment où on le descendait dans la tombe, on entendit des cris étouffés accompagnés de coups redoublés contre le cercueil. Le couvercle fut décloué et l'on vit se dresser le pauvre boucher qu'on avait cru mort et qui n'était qu'en catalepsie.

Dix-huit ans plus tard, pendant une épidémie de choléra, le malheureux tomba de nouveau en syncope. Après une attente de vingt-quatre heures, on se décida à l'inhumer. Cette fois encore, il se réveilla au cimetière.

Enfin, ces jours derniers, il paraît s'être endormi de son dernier sommeil, car toutes les tentatives pour le ramener à la vie ont été inutiles; il a été enterré pour la troisième fois.

UN CIRQUE AMÉRICAIN. — On sait que les cirques sont le spectacle favori des Américains, mais aussi quels cirques!

Voici, d'après le *Messenger franco-américain* de New-York, comment était composée, ces jours derniers, la parade d'un cirque qui a parcouru processionnellement les rues de New-York:

26 chariots mus par la vapeur, 29 éléphants, 33 chariots dorés, 400 chevaux, 10 girafes, 32 chameaux, 40 autruches, 40 cages d'animaux féroces, 7 cages d'animaux avec leurs gardiens et beaucoup de singes, d'oiseaux et de reptiles, ainsi qu'une variété de voitures de luxe et une escorte de fantassins, cavaliers et cavalières, artistes et employés. La procession avait un mille de longueur, c'est-à-dire un peu plus d'un kilomètre.

LA MER SE RETIRE. — Sait-on que Rosette et Damiette, bâties sur la mer, il y a près de mille ans, en sont à deux lieues aujourd'hui. Depuis 1880, à l'embouchure du Rhône, le continent s'est avancé de trois lieues dans la mer. Venise voit ses lagunes se combler et on peut prévoir le temps où elle joindra la terre ferme; Ravenne, au temps où écrivait Sarabon, était comme Venise entourée par la mer.

Aujourd'hui Ravenne en est à une lieue. La ville d'Adria, en Lombardie, autrefois port de l'Adriatique, à laquelle elle donna son nom, est à vingt-cinq kilomètres. Depuis 1804, les rivages de la mer, à l'embouchure du Pô, se sont éloignés de douze kilomètres!

UN CHATAIGNIER ÂGÉ DE 860 ANS.

D'après un rapport de l'inspecteur général des forêts d'Italie, le fameux châtaignier que l'on voit encore sur le mont Etna, en Sicile, mesure 64 mètres de circonférence à sa base. Quant à son âge, les uns lui ont donné 4,000, d'autres 2,000 ans.

D'après un nouvel examen, qui a eu lieu dernièrement, cet énorme châtaignier n'aurait que 860 ans. Le même rapport contient d'intéressants détails sur les châtaigniers en Italie. On en cite plusieurs de remarquables par leurs proportions, surtout celui de Montamiata, en Toscane. Dans le nord de l'Italie, le châtaignier croît à une altitude de 4 à 900 mètres au-dessus du niveau de la mer.

RÉVOLUTION DES FEMMES.

Les journaux de l'Amérique du Nord nous apprennent que dans différentes villes, des femmes, appartenant à la Ligue contre l'alcoolisme, ont assiégé les marchands de vins. Nous croyons que chez nous ces procédés auraient peu de succès. Et cependant il nous a été donné de constater que l'habitude de prendre avant les repas un petit verre pour stimuler l'appétit a sensiblement changé, dans ce sens que beaucoup de personnes, même de notre connaissance, qui ont l'estomac faible, prennent en se mettant à table une Pilule Suisse. Ces pilules, composées avec des plantes amères, et prises comme il est prescrit, rendent les mêmes services que tous les apéritifs connus. Grâce à elles la digestion se fait facilement, elles stimulent l'appétit et régularisent les fonctions. La dépense se monte à 6 centimes par jour. Toutes les bonnes Pharmacies tiennent ce précieux produit, qui est aussi très-renommé comme dépuratif du sang. Prix: 1 fr. 50 la boîte de 50 pilules.

Marché de Saumur du 19 Mai

Blé nouveau (Th.)	19 50	Huile de noix	50 130 —
From. 1 ^{re} q. (Th.)	19 —	Graine trèfle	50 —
Froment (Th.)	77 —	— lin ..	70 —
Halle, moyenn'	77 19 20	— luzerne	50 —
Seigle ..	75 11 21	Foin (dr. c.)	780 808 85
Orge ..	65 11 32	Luzerne —	780 75 890
Avoine h. bar.	50 9 50	Paille —	780 40 45
Fèves ..	75 15 —	Amandes ..	50 —
Pois blancs ..	80 40 —	Cire jaune ..	50 190 —
— rouges ..	80 32 —	Chanvres 1 ^{re}	—
Colza ..	65 —	— qualité (52 k. 500)	—
Chenevis ..	50 —	— 2 ^e	—
Farine, culas.	157 53 —	— 3 ^e	—

COURS DES VINS.
BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1881,	1 ^{re} qualité	à	à
Id. 1881,	2 ^e id.	120	à
Ordin., envir. de Saumur 1881,	1 ^{re} id.	110	à
Id. 1881,	2 ^e id.	à	à
Saint-Léger et environs 1881,	1 ^{re} id.	105	à
Id. 1881,	2 ^e id.	à	à
Le Puy-N.-D. et environs 1881,	1 ^{re} id.	105	à
Id. 1881,	2 ^e id.	100	à
La Vienne, 1881,	1 ^{re} id.	70	à
	2 ^e id.	75	à

ROUGES (2 hect. 30).

Souzay et environs, 1881	1 ^{re} qualité	160	à	170
Id. 1881	2 ^e id.	à	à	
Champigny, 1882	1 ^{re} qualité	170	à	200
Id. 1881	2 ^e id.	à	à	
Id. 1881	1 ^{re} id.	à	à	
Id. 1881	2 ^e id.	à	à	
Varrains, 1882	1 ^{re} id.	130	à	140
Varrains, 1881	2 ^e id.	à	à	
Bourgueil, 1882	1 ^{re} qualité	150	à	160
Id. 1881	2 ^e id.	à	à	
Id. 1881	1 ^{re} id.	à	à	
Id. 1881	2 ^e id.	à	à	
Restigné 1881	1 ^{re} id.	150	à	160
Id. 1881	2 ^e id.	à	à	
Chinon, 1881	1 ^{re} id.	130	à	140
Id. 1881	2 ^e id.	à	à	
Id. 1881	1 ^{re} id.	à	à	
Id. 1881	2 ^e id.	à	à	

Un médecin éminent de Londres écrit: « J'ai essayé d'une façon très-étendue les gouttes concentrées de FER BRAVAIS, et je les ai administrées dans des cas où le FER n'aurait pu être pris sous une autre forme. C'est la meilleure préparation ferrugineuse que j'aie rencontrée jusqu'à ce jour. »

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris

« obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS
PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang; elle économise 50 fois son prix en médecine. — **DU BARRY** et C^{ie}, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 MAI 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
	Dernier cours.	Clôture précéde		Dernier cours.	Clôture précéde		Dernier cours.	Clôture précéde		Dernier cours.	Clôture précéde
3 %	80	79 87	Est	720	720	Obligations.			Obligat. foncières 1879 3 %	445	443 75
4 %	81	81 30	Paris-Lyon-Méditerranée	1415	1437 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502	508	Est	364	383
4 1/2 %	110	110 20	Midi	1172	1170	1865, 4 %	519	518	Midi	363	363 50
5 %	109	109 50	Nord	1923	1917 50	1869, 3 %	403	404	Nord	369	369 50
Obligations du Trésor	509	510	Orléans	1240	1245	1871, 3 %	393	393 25	Orléans	365	364 75
Obligations du Trésor nouvelles	530	530	Ouest	785	775	1875, 4 %	508	506 50	Ouest	365	363 50
Bons de liq. départementaux	5450	5450	Compagnie parisienne du Gaz	1370	1370	1876, 4 %	506	506	Paris-Lyon-Méditerranée	368	367
Banque de France	990	980	Canal de Suez	3390	2435	Dép. de la Seine, emprunt 1857	236	237	Paris-Bourbonnais	365	360
Comptoir d'escompte	1345	1335	C. gén. Transatlantique	490	490	Bons de liquid. Ville de Paris	523	521	Canal de Suez	560	566
Crédit Foncier, act. 500 fr.	30	32 50				Obligations communales 1879	447	447 50			
Crédit de France	395	380									

Études de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 42, rue du Marché-Noir,
Et de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

VENTE
Sur conversion de saisie,
En vingt-cinq lots,
De Divers
IMMEUBLES
Consistant en :
MAISON D'HABITATION ET DÉPENDANCES
Terre, Vigne, Friche, Bois
et Landes,
Situés communes de Brézé et de
Saint-Cyr-en-Bourg.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé, le dimanche dix juin mil huit cent quatre-vingt-trois, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :
Qu'à la requête de M. Eugène-Joseph-René Bulleau, propriétaire, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg,
Ayant pour avoué M^e LE RAY, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville rue du Marché-Noir n° 12 ;
En présence ou eux dûment appelés de M. Michel Biet, cultivateur et journalier, et dame Marguerite Coutanceau, son épouse, demeurant ensemble commune de Brézé,
Ayant pour avoué M^e LECOY, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue Ducler ;
En vertu d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de Saumur le dix-sept mai mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré et mentionné aux hypothèques,
Ledit jugement prononçant la conversion en vente aux enchères publiques de la saisie immobilière pratiquée contre les époux Biet-Coutanceau par M. Eugène Bulleau, suivant procès-verbal de CHEVALIER, huissier à Montreuil-Bellay, en date des seize, dix-sept et dix-neuf février mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, avec sa dénonciation, les dix mars mil huit cent quatre-vingt-trois, volume 33, numéros 22 et 23, et vingt-huit avril suivant, volume 34, numéros 2 et 3,
Il sera, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, au jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé, par le ministère de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

I. — Commune de Brézé.
1^{er} Lot.
Une maison, sise quartier d'Harde-loup, comprenant deux chambres basses, grenier au-dessus, jardin ensuite, contenant environ un are soixante-seize centiares, le tout joignant d'un bout Girault et d'autre bout la veuve Rebeilleau.
Mise à prix : six cents francs, ci. 600
2^e Lot.
Environ six ares quatre-vingt-sept centiares de terre, situés au Chibellay, joignant d'un côté Jean Moreau, d'un bout Biet.
A reporter... 600

Report... 600
Mise à prix : cent vingt francs, ci. 120
3^e Lot.
Environ huit ares vingt-cinq centiares de terre, situés en Bourguienne, joignant d'un côté M. Volland, d'autre côté Biet.
Mise à prix : soixante-dix francs, ci. 70
3^e Lot bis.
Environ vingt-deux ares de terre et rangées, situés à la Paleine-Bouchard, joignant d'un côté Bergiau, d'un bout la femme Caillard.
Mise à prix : deux cent quatre-vingts francs, ci. 280
4^e Lot.
Environ six ares de bois et friche, à la Paleine-des-Cressios, joignant d'un côté le chemin, d'un bout M. Frain.
Mise à prix : quinze francs, ci. 15
5^e Lot.
Environ six ares de bois et friches, situés au même lieu, joignant d'un côté veuve Malécot, d'un bout Gasmault.
Mise à prix : quinze francs, ci. 15
6^e Lot.
Environ deux ares de terre, au Grand-Clos, joignant d'un côté Milsonneau, d'autre côté Genevrais.
Mise à prix : trente francs, ci. 30
7^e Lot.
Six ares cinquante centiares de terre et rangées, en Bourguienne, joignant d'un côté M. de Brézé, d'autre côté Frementeau.
Mise à prix : soixante francs, ci. 60
8^e Lot.
Environ treize ares soixante-quinze centiares de terre et vigne, situés au Poirier ou l'Évêquesse, joignant d'un côté veuve Malécot, d'autre côté héritiers Lecomte.
Mise à prix : cent francs, ci. 100
9^e Lot.
Environ neuf ares de terre, situés à la Sablonnière, joignant d'un côté Maslin, d'un bout le chemin.
Mise à prix : soixante-dix francs, ci. 70
10^e Lot.
Deux ares soixante-quinze centiares de vigne, au Buisson-de-l'Étoile, joignant d'un côté Caillard, Jacques, d'un bout le chemin.
Mise à prix : vingt francs, ci. 20
11^e Lot.
Environ trois ares de bois, situés à la Paleine, joignant d'un côté Renault, d'un bout plusieurs.
Mise à prix : dix francs, ci. 10
12^e Lot.
Environ cinq ares cinquante centiares de vigne, situés en Bourguienne, joignant d'un côté Volland, d'autre bout Chasle.
Mise à prix : quarante francs, ci. 40
13^e Lot.
Environ cinq ares cinquante centiares de terre, au Champ-Séguin, joignant d'un côté Esnault, d'un bout Plumereau.
Mise à prix : quatre-vingts francs, ci. 80
14^e Lot.
Environ quatre ares douze centiares de terre, à l'Épinay, même commune, joignant d'un côté Jarry ou représen-

Report... 1.510
tant, d'autre côté Pasquier.
Mise à prix : quarante francs, ci. 40
15^e Lot.
Environ six ares soixante centiares de terre, au Champ-Séguin, joignant d'un côté Plumereau, d'autre bout veuve Coutanceau.
Mise à prix : quatre-vingt-dix francs, ci. 90
16^e Lot.
Environ deux ares soixante-quinze centiares de bois, situés au Lac-Sandroux, joignant d'un côté héritiers Epoudry, d'autre bout héritiers Brenezay.
Mise à prix : dix francs, ci. 10
17^e Lot.
Environ deux ares soixante-quinze centiares de terre, aux Baubues-des-Belles-Caves, joignant d'un côté Boutet, d'autre côté veuve Coutanceau.
Mise à prix : trente francs, ci. 30
18^e Lot.
Environ deux ares soixante-quinze centiares de terre, à la Patroche, joignant d'un côté Pironneau, d'un bout Dézé, Jean.
Mise à prix : quarante francs, ci. 40
II. — Commune de Saint-Cyr-en-Bourg.
19^e Lot.
Environ cinq ares cinquante centiares de terre et vigne, à la Casse-aux-Chats, dite commune, joignant d'un côté Moreau, d'autre côté Mottier.
Mise à prix : soixante-dix francs, ci. 70
20^e Lot.
Environ deux ares soixante-quinze centiares de vigne, au même lieu, joignant d'un côté Brisson, d'autre côté Moreau.
Mise à prix : quarante francs, ci. 40
21^e Lot.
Environ six ares vingt centiares de terre et rangées, au Ceudreau, joignant d'un côté Brisson, d'autre côté Moreau.
Mise à prix : quatre-vingts francs, ci. 80
22^e Lot.
Environ deux ares soixante-quinze centiares de terre, situés à la Beaubletière, joignant d'un bout Hupon, d'autre bout Pironneau.
Mise à prix : quarante francs, ci. 40
23^e Lot.
Environ quatre ares vingt centiares de terre, Sous-le-Moutier, joignant d'un bout le chemin, d'un côté Nau, François, d'autre côté Richard.
Mise à prix : soixante francs, ci. 60
24^e Lot.
Environ deux ares cinquante centiares de terre et vigne, au même lieu, joignant d'un bout Jacques Thibault, d'autre bout Jean Bouguin.
Mise à prix : quarante francs, ci. 40
Total des mises à prix : deux mille cinquante francs, ci. 2.650
Nota. — Par le jugement sus-énoncé, le notaire a été autorisé à réunir plusieurs lots et même le tout en un seul.
S'adresser, pour tous renseignements :
4^e A M^e V. LE RAY, avoué à

Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, poursuivant la vente ;
2^e A M^e H. LECOY, avoué des saisis ;
3^e A M^e LECOMPTE, notaire à Brézé, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.
Pour extrait, rédigé conformément aux prescriptions du Code de procédure civile, par moi, avoué soussigné.
V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le mai mil huit cent quatre-vingt-trois, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le DIMANCHE 27 MAI, à midi, il sera procédé à Bagnoux, domicile de feu M. PELÉ, à la vente aux enchères des mobiliers dépendant de la succession dudit M. Pelé.
On vendra mobiliers de toute sorte.

A VENDRE

A LOUER
OU A ARRENTER
JOLIE MAISON
Propre au commerce de vins en en gros et en détail,
Située à Distré.
S'adresser à M. BAUDIN. (358)

CLERC. M^e CHAUMIER, notaire à Chinon, demande de suite un premier Clerc au courant d'une étude, et un second Clerc capable de faire tous les actes courants.

UNE JEUNE FEMME désire trouver un ménage.
Bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.

DAVEAU, DOREUR
Rue du Puits-Neuf, 14, SAUMUR.

VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE
De GLACES nues, encadrées et à vitrage
POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.
Dorure de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.

Demander le Tarif.

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix
SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

A VENDRE
MAISON et JARDIN
Rue Juive, commune de Saint-Lambert-des-Levés, près Saumur.
S'adresser à M^e veuve GIRAULT, 44, rue Nationale. (284)

VENTE
APRÈS FAILLITE,

Boulevard Ayrault, à Angers,
Le 28 mai 1883 et jours suivants s'il y a lieu, par le ministère de M^e BÉDANE, commissaire-priseur.
Meubles de salle à manger en chêne sculpté, médaillés d'or à l'exposition du Mans 1880.
Buffet, dressoir, table et chaises, cheminée monumentale.
Meubles de salon et de chambre à coucher, armoire à glace, canapé, fauteuil, piano, chaises, rideaux de lit et de croisées, une belle glace biseautée.
Vins blancs et rouges en bouteilles, cognac vieux.
Au comptant, plus 5 0/0.
Pour visiter, s'adresser à M. GUINIAU, syndic, rue Lenepveu, 13, à Angers.

A LOUER

PRÉSENTMENT,
JOLIE MAISON
Située rue de Bordeaux, 15,
Comprenant NEUF PIÈCES,
Avec Jardin.
S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1883,
MAISON avec JARDIN
Rue de la Petite-Douve, n° 19.
S'adresser à M. NANCROUX, quai de Limoges, 66. (720)

M. DUPONT, Grande-Rue, 59, se charge de soigner les chevaux à domicile.